

1 Compte de résultat pour 1999

		1999 en millions de francs	1998 en millions de francs	Variation en %
	Voir annexe, chiffre			
Produit				
des opérations sur or	01	57,8	42,6	+35,7
des placements de devises	02	372,9	3 091,3	-87,9
de la position de réserve au FMI	03	91,4	123,8	-26,2
des moyens de paiement internationaux	04	8,2	14,0	-41,4
des crédits d'aide monétaire	05	16,5	19,5	-15,4
Produit				
des créances en francs suisses résultant de pensions de titres	06	150,1	84,2	+78,3
des créances à court terme sur débiteurs suisses		-	5,9	
des avances sur nantissement	07	0,8	0,7	+14,3
des créances sur les correspondants en Suisse	08	1,0	1,4	-28,6
des titres en francs suisses	09	30,6	220,0	-86,1
Autres produits	10	30,9	15,1	+104,6
Produit brut		760,1	3 618,4	-79,0
Charges d'intérêts	11	-243,8	-126,1	+93,3
Charges afférentes aux billets de banque	12	-43,8	-45,5	-3,5
Charges de personnel	13	-81,3	-81,1	+0,2
Autres charges d'exploitation	14	-74,5	-60,3	+23,5
Amortissements sur les immobilisations corporelles	15	-20,9	-17,0	+22,9
Produit net		295,7	3 288,5	-91,0
Ajustements de valeur dus aux cours de change	16	4 137,1	-871,2	
Charges extraordinaires	17	-2,3	-22,9	
Produits extraordinaires	18	27,3	0,0	
Résultat global		4 457,9	2 394,5	+86,2
Attribution aux provisions	19	-2 949,9	-886,5	
Bénéfice de l'exercice	47	1 508,0	1 508,0	

2 Bilan au 31 décembre 1999

en millions de francs

		1999	1998
Actif	Voir annexe, chiffre		
Or et créances résultant d'opérations sur or			
Or	20	10 453,2	11 045,5
Créances résultant d'opérations sur or	21	1 485,4	884,6
Placements de devises			
non couverts contre le risque de change	22	46 921,8	45 005,7
couverts contre le risque de change (swaps)	23	7 686,4	7 800,1
Position de réserve au FMI	24	2 677,6	3 070,6
Moyens de paiement internationaux	25	756,4	390,8
Crédits d'aide monétaire	26	306,5	768,3
Créances en francs suisses			
résultant de pensions de titres	27	28 136,0	17 348,3
Avances sur nantissement	28	1,0	0,3
Créances sur les correspondants en Suisse	29	390,8	378,8
Titres en francs suisses	30	4 884,9	5 010,0
Participations	31	89,4	89,4
Immobilisations corporelles	32	556,7	563,0
Autres actifs			
	33	467,7	480,4
Capital-actions non versé	45	25,0	25,0
		104 838,9	92 860,7

		1999	1998
	Voir annexe, chiffre		
Passif			
Billets en circulation	34	37 184,8	33 218,8
Comptes de virements des banques en Suisse	35	9 883,3	6 860,1
Engagements envers la Confédération			
à vue	36	112,1	147,6
à terme	37	16 749,9	14 972,0
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	38	214,0	163,5
Autres engagements à vue	39	295,4	236,1
Engagements en francs suisses			
résultant de pensions de titres	40	6,5	–
Engagements en monnaies étrangères	41	355,1	175,9
Autres passifs	42	266,4	265,3
Provisions			
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	43	37 678,5	34 728,6
pour risques d'exploitation	44	470,8	471,7
Capital-actions	45	50,0	50,0
Fonds de réserve	46	64,0	63,0
Bénéfice résultant du bilan – Bénéfice de l'exercice	47	1 508,0	1 508,0
		104 838,9	92 860,7

3 Annexe au 31 décembre 1999

3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. Elle exerce le monopole d'émission des billets de banque et est chargée, en vertu de la constitution, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des banques en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation ni les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. En tant que gestionnaire des réserves monétaires de la Suisse, elle est exposée – même en s'acquittant de cette tâche avec toute la diligence requise – à des risques considérables de marché, de crédit et de liquidité, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Les provisions doivent croître au moins au même rythme que le produit national brut (voir pages 97s).

Au 31 décembre 1999, la Banque nationale occupait 600 personnes, soit 560,7 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 610, ou 567,4 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission était présent, jusqu'à fin 1999, par des succursales ayant une activité opérationnelle à Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano et Saint-Gall. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de numéraire a engendré des modifications dans le réseau de comptoirs (voir page 65).

3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Pour autant que la loi sur la Banque nationale (LBN) n'en dispose pas autrement, la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des comptes sont conformes aux prescriptions du code des obligations et prennent en considération les particularités de l'institut d'émission qui sont commentées ci-après. En ce sens, les comptes sont également conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC). Etant donné son champ d'activité particulier, la Banque nationale ne dresse aucun tableau de financement ni ne publie des comptes semestriels.

Depuis l'automne de 1999, la Banque nationale recourt occasionnellement à des swaps de taux d'intérêt pour gérer la durée moyenne d'immobilisation des capitaux («duration») dans les placements de devises. Ces swaps figurent dans les opérations hors bilan. Ils sont évalués quotidiennement à leur valeur de marché (valeur de remplacement).

Principes généraux

Modifications apportées
d'une année à l'autre

Pour les postes de l'actif et du passif ainsi que pour les autres opérations hors bilan, les principes appliqués à la présentation des comptes sont restés inchangés d'une année à l'autre.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 1999, avec valeur en 2000, figurent dans les opérations hors bilan.

L'or et les *créances résultant d'opérations sur or* sont évalués au prix officiel de fr. 4595,74 le kilogramme, selon l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 1971 fixant la parité-or du franc. Pour les créances résultant d'opérations sur or, il est tenu compte des intérêts courus.

Les *placements de devises négociables* et les *titres en francs suisses* sont évalués aux prix du marché en fin d'année.

Les *créances* et les *engagements résultant de pensions de titres* sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé; en d'autres termes, les titres que l'emprunteur remet au prêteur sont traités comme s'ils servaient de garantie pour le crédit.

En fin d'année, les *contrats à terme* et les *opérations au comptant qui n'ont pas encore été exécutées* («futures» et swaps de taux d'intérêt inclus) sont évalués aux prix du marché (valeurs de remplacement) s'ils portent sur des placements négociables de devises et sur des titres en francs suisses. Leurs valeurs brutes de remplacement, positives ou négatives, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat. En revanche, s'ils portent sur des instruments non négociables, les *contrats à terme* et les *opérations au comptant qui n'ont pas encore été exécutées* figurent uniquement dans les opérations hors bilan, à leur valeur contractuelle.

Les *participations* sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les participations étant insignifiantes en regard des opérations de base, des comptes consolidés ne sont pas établis.

Les *immobilisations corporelles* (y compris le stock de billets de banque) sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Les *autres éléments* sont portés au bilan à leur valeur nominale, le cas échéant intérêts courus en sus.

La *conversion en francs des postes en monnaies étrangères* est opérée aux cours de fin d'année, alors que les produits tirés des postes en monnaies étrangères sont convertis aux cours appliqués lors de leur comptabilisation.

Saisie et comptabilisation des opérations

Principes d'évaluation

Cours des principales monnaies étrangères

	Fin 1999	Fin 1998	Variation en %
Dollar des Etats-Unis	1,5980	1,3772	+16,0
Euro	1,6059	1,6064	-0,0
Yen japonais	1,5653	1,2110	+29,3
Livre sterling	2,5844	2,2826	+13,2
Couronne danoise	21,5800	21,5600	+0,1
Dollar canadien	1,1004	0,8891	+23,8
Droit de tirage spécial	2,1862	1,9218	+13,8

3.3 Commentaire du compte de résultat

Résumé

L'évolution des taux d'intérêt et des cours de change a fortement influé sur le compte de résultat. La hausse des taux d'intérêt sur les principaux marchés a engendré de sensibles baisses de cours sur les placements financiers négociables, alors que des gains de cours considérables avaient été enregistrés en 1998. Le produit des placements de devises a fléchi de 87,9% pour s'inscrire à 372,9 millions de francs, et celui des titres en francs suisses a reculé de 86,1%, passant à 30,6 millions. Le produit des autres postes a cependant progressé de 16,1% pour atteindre 356,7 millions de francs. Ainsi, un produit brut de 760,1 millions de francs (-79%) a été obtenu. Portant sur 464,3 millions de francs, les charges ordinaires ont augmenté de 40,7% du fait principalement des charges d'intérêts plus élevées sur les fonds de la Confédération. Le produit net a diminué de 91% pour s'établir à 295,7 millions de francs.

En revanche, des variations positives de valeur, pour un montant de 4137,1 millions de francs, ont découlé de la baisse du franc sur les marchés des changes. Quant aux postes extraordinaires, ils se sont soldés par un produit de 25 millions de francs. Au total, on enregistre un résultat global positif de 4457,9 millions de francs (+86,2%), ce qui a permis d'attribuer 2949,9 millions aux provisions. Le bénéfice annuel est de 1508 millions de francs.

Chiffre 01 du compte de résultat

Produit des opérations sur or

Les prêts d'or ont dégagé un produit de 57,8 millions de francs, contre 42,6 millions l'année précédente. La progression s'explique avant tout par l'augmentation, en moyenne annuelle, des créances résultant de ces opérations.

Chiffre 02 du compte de résultat

Produit des placements de devises

Le produit des placements de devises (intérêts ainsi que gains et pertes en capital, réalisés et non réalisés) a fléchi de 2718,4 millions pour s'inscrire à 372,9 millions de francs. Alors que de substantiels gains en capital avaient découlé, en 1998, de la baisse des taux d'intérêt, de sensibles pertes en capital ont été enregistrées à la suite de la hausse des taux d'intérêt sur tous les marchés, à l'exception du Japon. Les gains et pertes de change qui résultent de la conversion en francs des avoirs en monnaies étrangères figurent sous le poste «Ajustements de valeur dus aux cours de change» (voir chiffre 16 du compte de résultat).

Produit des autres postes en monnaies étrangères

Le produit de la position de réserve au FMI, des moyens de paiement internationaux et des crédits d'aide monétaire a reculé, passant de 157,3 millions en 1998 à 116,1 millions de francs l'année suivante. Tant ces avoirs en monnaies étrangères que les taux d'intérêt ont en moyenne diminué d'une année à l'autre.

Chiffres 03 à 05 du compte de résultat

Produit des créances en francs suisses découlant de pensions de titres

Les pensions de titres ont dégagé un produit de 150,1 millions de francs, contre 84,2 millions l'année précédente. Les créances découlant de ces opérations ont en moyenne nettement augmenté, mais les taux d'intérêt ont diminué d'une année à l'autre. En outre, la Banque nationale ne passe de telles opérations que depuis avril 1998.

Chiffre 06 du compte de résultat

Produit des avances sur nantissement

Le produit des avances sur nantissement s'est inscrit à 0,8 million de francs, contre 0,7 million l'année précédente. En moyenne annuelle, le taux lombard a diminué, alors que le recours aux avances sur nantissement s'est accru.

Chiffre 07 du compte de résultat

Produit des créances sur les correspondants en Suisse

Le produit des créances sur les correspondants en Suisse a fléchi de 0,4 million pour s'établir à 1 million de francs. Son recul est dû à la réduction d'un demi-point du taux de l'escompte, réduction qui est entrée en vigueur en avril 1999. Quant au volume des créances, il n'a presque pas varié.

Chiffre 08 du compte de résultat

Produit des titres en francs suisses

Les titres en francs suisses ont dégagé un produit (intérêts ainsi que gains et pertes en capital, réalisés et non réalisés) de 30,6 millions de francs, contre 220 millions en 1998. La hausse des taux d'intérêt a entraîné de substantielles pertes en capital.

Chiffre 09 du compte de résultat

Autres produits

	1999	Variation par rapport à l'année précédente
	en millions de francs	en millions de francs
Commissions sur les opérations bancaires	17,7	+14,5
Produit des participations	6,4	+1,3
Produit des immeubles ¹	6,0	-0,3
Autres produits ordinaires	0,7	+0,1
Total des autres produits	30,9	+15,8

Chiffre 10 du compte de résultat

La progression de 14,5 millions de francs des commissions sur les opérations bancaires s'explique à raison de 13,9 millions par une modification de la méthode de comptabilisation. Depuis 1999, le principe brut est appliqué à la comptabilisation de commissions sur titres dans des opérations pour compte de tiers. Les commissions rétrocédées ne sont donc plus déduites des commissions encaissées. Le changement de méthode de comptabilisation a entraîné également une augmentation des autres charges d'exploitation (voir chiffre 14 du compte de résultat).

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que des bâtiments qui servent de réserve de locaux, à Zurich et à Genève.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts ont porté sur 243,8 millions de francs, contre 126,1 millions en 1998. Leur expansion est due à un nouvel accroissement des engagements nets envers la Confédération (y compris la Poste). Le placement, sur le marché, de fonds de la Confédération n'a été utilisé que sporadiquement. Pour assurer l'approvisionnement du marché en liquidités, la Banque nationale a davantage recouru aux pensions de titres.

	1999	Variation par rapport à l'année précédente
	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	241,4	+44,2
./. Produit des fonds fédéraux placés sur le marché	-12,8	-64,3
Charges nettes d'intérêts sur engagements envers la Confédération	228,6	+108,5
Intérêts sur les avoirs en comptes de dépôts	5,6	-
Charges d'intérêts sur engagements en francs suisses et en monnaies étrangères résultant de pensions de titres	9,6	+9,2
Total des charges d'intérêts	243,8	+117,7

Charges afférentes aux billets de banque

Les charges afférentes aux billets de banque correspondent aux coûts de fabrication des billets neufs de la 8^e émission, qui ont été mis en circulation en 1999.

Charges de personnel

	1999	Variation par rapport à l'année précédente	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Salaires, traitements et allocations	64,3	-0,1	-0,2
Assurances sociales	11,6	-	-
Autres charges afférentes au personnel	4,5	+0,5	+12,5
Attribution aux institutions de prévoyance	1,0	-	-
Total des charges de personnel	81,3	+0,2	+0,2

Les autres charges afférentes au personnel englobent principalement les dépenses pour le recrutement, la formation et les possibilités de repas.

	1999	Variation par rapport à l'année précédente	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Charges directes pour opérations bancaires	27,0	+16,4	
Locaux	14,3	-0,8	-5,3
Equipements	8,0	+2,0	+33,3
Divers	25,2	-3,3	-11,6
Total des autres charges d'exploitation	74,5	+14,2	+23,5

Charges directes pour opérations bancaires

Il s'agit des charges directement liées à la circulation des billets (y compris les dédommagements versés aux agences), des commissions et frais découlant de la gestion des placements financiers et de l'or, mais aussi des commissions qui, dans des opérations sur titres, sont rétrocédées. Depuis 1999, ces dernières ne sont plus portées en déduction des commissions encaissées. La modification de la méthode de comptabilisation a contribué pour 13,9 millions de francs à la hausse de 16,4 millions de ce poste de charges (voir chiffre 10 du compte de résultat).

Locaux

Les charges afférentes aux locaux englobent les frais pour l'entretien et l'exploitation des bâtiments, ainsi que les loyers payés à des tiers.

Equipements

Les charges concernant les équipements portent sur les dépenses pour l'entretien et la maintenance des véhicules, des machines, du mobilier et des équipements informatiques (matériel et logiciels).

Divers

Sous «Divers» figurent, outre les frais administratifs généraux, les charges pour des conseils et soutiens fournis par des tiers, ainsi que les dépenses pour l'accès à l'information et pour la sécurité.

Les contributions aux coûts d'exploitation du Centre d'études de Gerzensee (5,4 millions de francs, contre 5,9 millions en 1998) et du Hasli-centre (0,4 million, contre 0,5 million en 1998), le centre de vacances et de formation de la Banque nationale, y sont également comptabilisées.

Amortissements sur les immobilisations corporelles

Un montant de 17,1 millions de francs (1998: 13,3 millions) a été consacré aux amortissements sur les autres immobilisations corporelles, soit le mobilier, les machines et appareils, les véhicules et les investissements dans le domaine de l'informatique. Ces acquisitions sont amorties sur une période de trois à douze ans. Les amortissements sur les immeubles ont porté sur 3,8 millions de francs, contre 3,7 millions en 1998.

**Chiffre 16 du compte
de résultat**

Ajustements de valeur dus aux cours de change

Les postes en monnaies étrangères, à savoir les «Placements de devises», la «Position de réserve au FMI», les «Moyens de paiement internationaux», les «Crédits d'aide monétaire» et les «Engagements en monnaies étrangères», ont fait l'objet des ajustements de valeur suivants:

	1999	1998
	en millions de francs	en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	+3 164,4	-941,7
Euros ¹	-18,4	+136,5
Yens japonais	+278,1	+169,1
Livres sterling	+202,4	-102,0
Couronnes danoises	-0,3	-16,4
Dollars canadiens	+40,3	-0,1
Droits de tirage spéciaux	+470,7	-116,7
Autres monnaies	+0,1	0,0
Total	+4 137,1	-871,2

1 Ajustements de valeur sur les avoirs et engagements déjà convertis en euros ainsi que sur ceux qui sont encore libellés dans les monnaies nationales des pays de la zone euro.

**Chiffre 17 du compte
de résultat**

Charges extraordinaires

Ce poste est constitué, pour un montant de 1,2 million de francs, de la différence entre la valeur comptable des immeubles des anciennes succursales d'Aarau et de Neuchâtel et leur prix de vente. Il comprend en outre des charges dues à un litige découlant de la transformation d'un immeuble.

**Chiffre 18 du compte
de résultat**

Produits extraordinaires

Sous ce poste figure le remboursement, par le Fonds monétaire international (FMI), de contributions que la Banque nationale avait versées, les années précédentes, à un fonds de compensation des risques pour des crédits accordés par le FMI. Ce remboursement s'élève à 26 millions de francs.

**Chiffre 19 du compte
de résultat**

Attribution aux provisions

Grâce aux gains de change substantiels sur les postes en monnaies étrangères, un montant de 2949,9 millions de francs (1998: 886,5 millions) a pu être attribué aux provisions.

3.4 Commentaire du bilan

En 1999, la somme du bilan a progressé d'environ 12 milliards pour atteindre près de 105 milliards de francs. Cette forte expansion s'explique en partie par l'approvisionnement accru en liquidités des banques (avoirs en comptes de virements) et du public (billets de banque) en vue du passage à l'an 2000. Elle a découlé également de l'augmentation des engagements nets à terme envers la Confédération (dépôts à terme, moins les fonds placés sur le marché) et du relèvement des provisions. Pour couvrir les besoins supplémentaires du marché en liquidités, l'institut d'émission a recouru presque exclusivement à des pensions de titres; celles-ci ont ainsi passé de 17,3 milliards à 28,1 milliards de francs.

Or et créances résultant d'opérations sur or

Chiffres 20 et 21 du bilan

Or

Les avoirs en or détenus sous forme métallique ont diminué de 128,9 tonnes, en 1999, à la suite de l'extension des prêts d'or accordés par la Banque nationale. Ces avoirs sont stockés à divers endroits, en Suisse et à l'étranger.

	1999		Variation en 1999		1999
	en tonnes	en millions de francs à la valeur officielle	en millions de francs à la valeur officielle		en millions de francs à la valeur de marché
Lingots	2 099,3	9 647,9	-592,3		31 343,1
Pièces d'or	175,2	805,3	-		2 616,2
Total	2 274,5	10 453,2	-592,3		33 959,3

Créances résultant d'opérations sur or

Il s'agit de créances gagées et non gagées résultant de prêts d'or. Les opérations sont conclues avec des établissements financiers, suisses et étrangers, de premier ordre. Des opérations gagées sont passées depuis le milieu de 1999. A la fin de l'année, les prêts d'or portaient sur 315,7 tonnes, soit sur 1 485,4 millions de francs au prix officiel de l'or (y compris les intérêts courus).

	1999		Variation en 1999		1999
	en tonnes	en millions de francs à la valeur officielle	en tonnes	en millions de francs à la valeur officielle	en millions de francs à la valeur de marché
Créances résultant de prêts d'or non gagés	242,4	1 140,1	+55,6	+255,5	3 644,9
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	73,3	345,2	+73,3	+345,2	1 102,6
Total	315,7	1 485,4	+128,9	+600,8	4 747,5

1 Par des titres de premier ordre d'une valeur de marché de 1 089,5 millions de francs.

Placements de devises

Les devises sont placées indifféremment, qu'elles soient couvertes contre le risque de change ou non. Les titres publics sont libellés pour la plupart dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les avoirs dans des institutions monétaires sont constitués des dépôts à la BRI et des placements en titres émis par la Banque mondiale. Les placements bancaires sont opérés dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

Répartition des placements de devises selon la monnaie

	1999			Variation en 1999	
	en millions		part en %	en millions	
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs
Dollars des Etats-Unis	18 243,6	29 153,2	53,4	-1 599,1	+1 825,9
dont					
non couverts	13 433,6	21 466,8	39,3	-2 964,1	-1 116,1
couverts (swaps)	4 810,0	7 686,4	14,1	+1 365,0	+2 941,9
Euros ¹	12 503,2	20 078,8	36,8	+81,5	+124,1
dont					
non couverts	12 503,2	20 078,8	36,8	+1 983,5	+3 179,7
couverts (swaps)	-	-	-	-1 902,0	-3 055,6
Yens japonais	74 856,8	1 171,7	2,2	-140 561,3	-1 437,0
Livres sterling	735,6	1 901,0	3,5	+8,8	+242,0
Couronnes danoises	6 296,5	1 358,8	2,5	+475,5	+103,8
Dollars canadiens	857,9	944,1	1,7	+857,4	+943,6
Autres		0,6	0,0		+0,2
Total		54 608,2³	100,0		+1 802,5

Répartition des placements de devises selon le débiteur

	1999			Variation en 1999		
	en millions		part en %	en millions		
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs	
Titres publics						
Dollars des Etats-Unis	10 807,3	17 270,0	31,6	-570,6	+1 600,3	
Euros ¹	10 135,5	16 276,6	29,8	-898,1	-1 448,3	
Yens japonais	67 655,5	1 059,0	1,9	-144 587,7	-1 511,3	
Livres sterling	641,8	1 658,6	3,0	-18,5	+151,5	
Couronnes danoises	6 176,8	1 333,0	2,4	+358,6	+78,6	
Dollars canadiens	856,5	942,5	1,7	+856,5	+942,5	
Total		38 539,7	70,6		-186,7	
Institutions monétaires						
Dollars des Etats-Unis	3 233,3	5 166,8	9,5	-291,0	+313,2	
Euros ¹	170,4	273,7	0,5	-525,8	-844,7	
Yens japonais	1 121,1	17,5	0,0	-50,7	+3,3	
Livres sterling	41,2	106,4	0,2	+27,9	+75,9	
Couronnes danoises	19,2	4,2	0,0	+16,9	+3,7	
Dollars canadiens	1,3	1,4	0,0	+1,3	+1,4	
Autres		0,5	0,0		+0,5	
Total		5 570,5	10,2		-444,5	
Banques						
Dollars des Etats-Unis	4 203,0 ²	6 716,4	12,3	-737,5	-87,7	
Euros ¹	2 197,2	3 528,5	6,5	+1 505,4	+2 417,1	
Yens japonais	6 080,2	95,2	0,2	+4 077,1	+70,9	
Livres sterling	52,6	136,0	0,2	-0,6	+14,6	
Couronnes danoises	100,4	21,7	0,0	+99,9	+21,6	
Dollars canadiens	0,1	0,2	0,0	-0,4	-0,3	
Autres		0,1	0,0		+0,1	
Total		10 498,1	19,2		+2 433,8	
Total		54 608,2³	100,0		+1 802,5	

1 Avoirs en euros et avoirs encore libellés dans les monnaies des pays de la zone euro.

2 Dont 59,7% sont placés dans des institutions bénéficiant d'une garantie indirecte de l'Etat.

3 Dont placements non négociables: 11 282,7 millions de francs (4 650 millions à fin 1998).

Le montant figurant au bilan comprend des papiers-valeurs utilisés dans des pensions de titres (492,3 millions de francs aux prix du marché) et d'autres (88,2 millions aux prix du marché) qui servent de garanties, chez des partenaires, pour des contrats à terme («initial margins»).

Position de réserve au FMI

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI à la Banque nationale. Elle revêt les caractéristiques des réserves monétaires et peut être utilisée en tout temps, comme telles, par la Banque nationale.

1 Avoirs, après déduction des intérêts courus, soit 6,7 millions de DTS (14,6 millions de francs), sur la position de réserve.

	1999		Variation en 1999	
	en millions		en millions	
	de DTS	de francs	de DTS	de francs
Quote-part de la Suisse au FMI	3 458,5	7 560,8	+988,1	+2 813,2
./.. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ¹	2 233,7	4 883,2	+1 361,1	+3 206,2
Position de réserve au FMI	1 224,8	2 677,6	-373,0	-393,0

Moyens de paiement internationaux

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'un avoir de 400 millions de DTS (200 millions de DTS jusqu'en novembre 1999).

1 Y compris les intérêts courus

	1999		Variation en 1999		Limite encore disponible à fin 1999 en millions de DTS
	en millions		en millions		
	de DTS	de francs	de DTS	de francs	
Avoirs à vue au FMI	346,0 ¹	756,4	+142,7	+365,6	55,3

Crédits d'aide monétaire

Les crédits bilatéraux à moyen terme, en dollars des Etats-Unis, sont des aides à la balance des paiements, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en accordant une tranche.

La facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), précédemment facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR II), est un compte de fiducie administré par le FMI. Ce compte permet au FMI d'accorder, à des conditions particulièrement avantageuses, des crédits à long terme à des pays en développement à faible revenu. La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital pour les crédits bilatéraux et la contribution de la Suisse au compte de prêts de la FRPC. Les crédits accordés au FMI dans le cadre des accords généraux d'emprunt (AGE) et des nouveaux accords d'emprunt (NAE) ont été remboursés en mars 1999. Les deux facilités restent en vigueur.

	Montant utilisé à fin 1999		Variation en 1999		Limite encore disponible à fin 1999
	en millions		en millions		en millions
	de dollars	de francs	de dollars	de francs	de dollars
Crédits bilatéraux					
Roumanie	7,3	11,7	-40,9	-54,7	-
Bulgarie	32,3	51,7	-	+7,2	-
Total	39,6	63,3	-40,9	-47,5	-
	en millions		en millions		en millions
	de DTS	de francs	de DTS	de francs	de DTS
Facilités de crédit à la disposition du FMI					
AGE	-	-	-87,1	-167,5	
NAE	-	-	-144,0	-276,7	
Total AGE et NAE	-	-	-231,1	-444,2	1 557,0
FRPC (anc. FASR II)	111,2	243,2	+0,2 ¹	+29,9	42,4
Total	111,2	243,2	-230,9	-414,3	1 599,4
Total		306,5		-461,8	

1 Intérêts courus

Créances en francs suisses résultant de pensions de titres

Les pensions de titres sont devenues le plus important instrument de politique monétaire. Elles permettent de fournir des liquidités aux banques, contre la prise en pension de papiers-valeurs. Les créances résultant de pensions de titres sont garanties par des titres provenant soit du «panier BNS» (obligations émises en francs suisses par des débiteurs suisses et étrangers et éligibles à la Banque nationale, ainsi que créances comptables à court terme sur la Confédération et des cantons), soit du «German GC Basket» (titres publics allemands libellés en euros et certaines émissions de la Banque mondiale).

Avances sur nantissement

Pour faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités, les banques peuvent recourir à des avances sur nantissement. Au total, 164 limites étaient ouvertes à fin 1999, contre 200 un an auparavant.

Les limites ouvertes, la valeur des gages et le recours aux avances sur nantissement ont évolué comme suit:

	1999 en millions de francs	Variation en 1999 en millions de francs
Limites ouvertes, en fin d'année	9 280,9	+409,6
Valeur des gages, en fin d'année ¹	9 999,7	+370,6
Recours aux avances, en moyenne annuelle	30,4	+12,3
Recours aux avances, maximum journalier	1 014,0	+380,7

¹ Prix du marché, moins 10 à 35%

Créances sur les correspondants en Suisse

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 710 comptoirs (1998: 752) de 78 banques (80) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire, notamment de la Poste et des CFF, et couvrent les besoins d'offices fédéraux. Les créances ont été rémunérées au taux de l'escompte.

Titres en francs suisses
Il s'agit d'obligations cotées.

Chiffre 30 du bilan

	1999		Variation en 1999
	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Débiteurs suisses			
Confédération	1 169,8	23,9	+174,0
Cantons	1 225,1	25,1	-143,1
Communes	541,8	11,1	-68,9
Centrales de lettres de gage	1 009,0	20,7	-1,3
Banques	910,0	18,6	-115,0
Débiteurs étrangers			
Etats	17,1	0,4	+17,1
Institutions monétaires	1,1	0,0	+1,1
Banques	11,0	0,2	+11,0
Total, aux prix du marché ¹	4 884,9	100,0	-125,1
Total, valeur nominale	4 496,8		+63,9

1 Evaluation aux cours de fin d'année, intérêts courus en sus

Le montant figurant au bilan comprend des titres qui, pour 0,9 million de francs (aux prix du marché), ont été utilisés lors d'appels de marge dans des pensions de titres en francs suisses.

Participations (non consolidées) en millions de francs

Chiffre 31 du bilan

	Valeur à fin 1998	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur à fin 1999
Orell Füssli	27,0	-	-	-	27,0
BRI	61,0	-	-	-	61,0
Divers	1,5	-	-	-0,0	1,5
Total	89,4	-	-	-	89,4

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Holding SA, Zurich, dont la filiale Orell Füssli Sicherheitsdruck AG fabrique les billets de banque suisses. En 1999, cette société a réduit de 20 francs la valeur nominale de chacune de ses actions nominatives. Le montant de 1,3 million de francs, qui est ainsi revenu à la Banque nationale, a été porté dans le produit des participations.

La participation de 3,1% à la BRI est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

Sous «Divers» figuraient, à fin 1999, les actions de Telekurs Holding SA, Zurich, de Sihl, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S.G., La Hulpe (Belgique), ainsi que les actions d'une société résultant de la fusion de deux sociétés qui avaient été constituées lors de la fondation du Centre d'études de Gerzensee.

Immobilisations corporelles

Chiffre 32 du bilan

Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Stock de billets de banque	Immeubles et installations spéciales ¹	Immobilisations en cours de construction	Autres immobilisations corporelles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Etat au 01.01.99	174,2	357,9	1,0	78,0	611,1
Entrées	24,3	9,6	24,3	16,0	74,2
Sorties	-43,8	-15,9		-6,1	-65,8
Transferts comptables			-0,9	0,9	
Etat au 31.12.99	154,7	351,6	24,4	88,9	619,5
Amortissements cumulés					
Etat au 01.01.99		3,7		44,4	48,1
Entrées		3,8		17,1	20,8
Sorties		-0,2		-6,0	-6,2
Transferts comptables					
Etat au 31.12.99		7,3		55,5	62,8
Valeurs nettes					
au 01.01.99	174,2	354,1	1,0	33,6	563,0
au 31.12.99	154,7	344,3	24,4	33,4	556,7

1 La valeur d'assurance incendie des immeubles s'élevait à 403,8 millions de francs à fin 1999, contre 425,7 millions un an auparavant.

2 La valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles s'élevait à 60,3 millions de francs à fin 1999, contre 57,8 millions un an auparavant.

Stock de billets de banque

Les billets de banque en stock – billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation – sont évalués à leur prix de revient. Ils grèvent le compte de résultat au fur et à mesure de leur mise en circulation.

Immeubles

Les immeubles sont évalués sur la base de leur prix d'acquisition, y compris les investissements qui ont été effectués. Ils sont amortis sur une période de cent ans et, s'il s'agit d'équipements et d'installations spécifiques à la Banque nationale, sur une période de dix ans. A la suite de la réorganisation des mouvements de numéraire, la Banque nationale a vendu, en 1999, les immeubles de ses anciennes succursales d'Aarau et de Neuchâtel, mais acquis un immeuble appartenant à sa succursale de Genève (voir pages 67s).

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles – mobilier, machines et appareils, véhicules, investissements dans le domaine de l'informatique – sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires sur le plan de l'exploitation. Elles sont amorties sur une période estimée d'utilisation, période qui varie entre trois et douze ans.

Les acquisitions inférieures à 1000 francs sont passées directement par le poste «Autres charges d'exploitation».

	1999	Variation en 1999
Pièces (y compris monnaies commémoratives) ¹	412,2	-33,7
Espèces en monnaies étrangères	0,1	-
Comptes postaux	0,4	-0,1
Autres créances	35,1	+7,2
Autres chèques et effets (à l'encaissement)	5,6	+2,5
Valeurs de remplacement positives pour contrats à terme	14,4	+11,6
Total	467,7	-12,7

1 Pièces courantes et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de swissmint (auparavant la Monnaie fédérale) en vue de les mettre en circulation.

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les créances résultant des prêts d'or (34,7 millions de francs), les placements de devises (1039,8 millions), la position de réserve au FMI (14,6 millions), les moyens de paiement internationaux (2,8 millions), les crédits d'aide monétaire (5 millions), les créances en francs suisses résultant de pensions de titres (16,4 millions) et les titres en francs suisses (144,1 millions) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en 1980, mais non encore rentrés, équivalaient à 257,4 millions de francs à fin 1999, contre 266,8 millions un an auparavant. Ces coupures font partie des 2^e et 5^e émissions; la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2000.

En moyenne annuelle, l'ensemble des actifs pouvant servir de couverture (art. 19 LBN) représentait 115,2% des billets en circulation, contre 133,2% en 1998. La couverture-or – le stock d'or physique uniquement – a elle aussi diminué, sa moyenne passant de 37,6% en 1998 à 34,9% en 1999. En vertu de la LBN, la couverture-or doit s'élever à 25% au moins.

Le recul des deux taux de couverture est dû à la diminution des actifs pouvant servir de couverture, mais aussi à l'augmentation du montant moyen des billets en circulation.

Chiffre 34 du bilan

Couverture des billets de banque moyenne annuelle

	1999		Variation en 1999
	en millions de francs	en %	
Or	10 752,0	34,9	-2,7 points
Autres actifs pouvant servir de couverture	24 734,5	80,3	-15,4 points
dont			
Placements de devises ¹	21 066,8		
Position de réserve au FMI	2 944,8		
Moyens de paiement internationaux	234,1		
Avances sur nantissement	30,4		
Titres en francs suisses pouvant servir de couverture ²	458,2		
Couverture totale des billets	35 486,6	115,2	-18,1 points
Billets en circulation	30 817,5		+4,2%

1 Durée résiduelle de un ou deux ans au maximum, selon la catégorie de placement

2 Durée résiduelle de deux ans au maximum

Chiffre 35 du bilan

Comptes de virements des banques en Suisse

Les 293 comptes de virements (fin 1998: 550) de 283 banques (372) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Pour gérer les masses monétaires, la Banque nationale influe sur leur volume.

La forte diminution du nombre des comptes de virements s'explique en partie par la centralisation, au siège de Zurich, de la tenue de ces comptes; un seul compte est ouvert par banque. Auparavant, des banques ayant un réseau de succursales détenaient des comptes de virements dans plusieurs comptoirs de la Banque nationale. En outre, le nombre des banques participant au système de virements a nettement fléchi, étant donné que les établissements groupés au sein de l'Union des Banques Régionales Suisses passent depuis peu leurs opérations par un compte de virements commun.

Chiffres 36 et 37 du bilan

Engagements envers la Confédération

Les avoirs à vue de la Confédération (y compris la Poste) servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, de la Confédération et de ses régies. Ils sont rémunérés jusqu'à concurrence de 800 millions de francs; cette limite était fixée à 500 millions jusqu'à fin mars 1999. Les avoirs à vue et les dépôts à terme sont rémunérés aux conditions du marché. Les dépôts à terme de la Confédération atteignaient 16 749,9 millions de francs à fin 1999, contre 22 448 millions un an auparavant. La Banque nationale peut placer de tels fonds sur le marché, selon les besoins de sa politique monétaire; la Confédération supporte alors le risque de crédit. Aucun fonds de la Confédération n'était placé sur le marché à fin 1999 (7476 millions de francs un an auparavant).

Chiffre 38 du bilan

Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères

Tenus en francs suisses, les 221 comptes (217 à fin 1998) ne sont pas rémunérés. Leurs titulaires sont principalement des banques centrales et commerciales étrangères.

Autres engagements à vue

Chiffre 39 du bilan

Sous ce poste figurent les comptes de dépôt des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (12,8 millions de francs à fin 1999, contre 12,5 millions un an auparavant) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

Engagements en francs suisses résultant de pensions de titres

Chiffre 40 du bilan

Pour la gestion du marché monétaire, la Banque nationale peut aussi, par des pensions de titres, résorber des liquidités. En 1999, elle n'a recouru à cette possibilité qu'à des fins de test.

Ce poste comprend également les liquidités reçues lors d'appels de marge («cash margins») dans les pensions de titres en francs suisses. La SIS SegalInter-Settle, en tant qu'organe de règlement, évalue chaque jour, aux prix du marché, les créances et les engagements (liquidités et titres) découlant des pensions de titres. Elle détermine ensuite la position nette de chaque participant vis-à-vis de chacun de ses partenaires («net exposure»). Si une position excède la limite fixée, un appel de marge est déclenché automatiquement. Il peut revêtir la forme de titres («margin securities») ou de liquidités («cash margin»).

Engagements en monnaies étrangères

Chiffre 41 du bilan

Il s'agit d'engagements qui, dans le cadre de la gestion des placements de devises, résultent de pensions de titres (354,5 millions de francs) ainsi que des engagements à vue, en monnaies étrangères, envers la Confédération.

Autres passifs en millions de francs

Chiffre 42 du bilan

	1999	Variation en 1999
Autres engagements	28,5	+11,6
Valeurs de remplacement négatives pour contrats à terme	237,9	-10,5
Total	266,4	+1,1

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les engagements à terme envers la Confédération (69,9 millions de francs) et sur les engagements en monnaies étrangères résultant de pensions de titres (0,4 million) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

Provisions

Chiffres 43 et 44 du bilan

D'une année à l'autre, le résultat global a fortement progressé grâce aux gains de change sur les avoirs en monnaies étrangères. Il dépasse nettement le bénéfice annuel à dégager par les comptes. Les provisions ont ainsi pu être accrues de 2949,9 millions de francs. Elles excèdent le minimum fixé selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir pages 97s).

1 Versements opérés au cours de l'année pour couvrir des retraits anticipés dans le cadre de la réorganisation des mouvements de numéraire et les coûts de révision du Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin.

	Etat à fin 1998	Attribution	Prélèvement	Etat à fin 1999	Variation en 1999
Provisions en millions de francs					
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	34 728,6	2 949,9	–	37 678,5	+2 949,9
pour risques d'exploitation	471,7	–	0,9 ¹	470,8	–0,9
Total	35 200,4	2 949,9	0,9	38 149,3	+2 949,0

Le risque de change sur les placements de devises non couverts contre les pertes de change est le plus important parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres en francs suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit portent principalement sur des risques de règlement dans les opérations sur devises.

Chiffre 45 du bilan

Capital-actions

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50%.

Au cours de l'exercice, le Comité de banque a approuvé le transfert de 11 518 actions, soit 17% de plus qu'en 1998. Au 31 décembre 1999, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 11 201 actions.

Les actions se répartissaient comme suit:

1 077 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1 455 actionnaires particuliers possédant chacun	de 2 à 10 actions
452 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
19 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
13 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
3 016 actionnaires particuliers possédant	32 655 actions
26 cantons possédant	38 981 actions
24 banques cantonales possédant	14 921 actions
40 autres collectivités et établissements de droit public possédant	2 242 actions
90 actionnaires de droit public possédant	56 144 actions
3 106 actionnaires possédant	88 799 actions
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	11 201 actions
Total	100 000 actions

A fin 1999, 63% des actions enregistrées étaient détenues par les cantons, les banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, alors que 37% étaient au nom d'actionnaires particuliers (76% en mains de personnes physiques et 24% en mains de personnes morales). En outre, 2 706 actions, soit 2,7% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Etant donné le dividende maximal de 6% prévu par la loi, le cours de l'action de la Banque nationale évolue généralement comme une obligation fédérale à long terme, rémunérée à 6%. Il a fluctué entre 750 et 950 francs au cours de l'année.

Le nombre des transactions a augmenté de près de 20% en 1999. Quant aux demandes de transfert en suspens ou attendues, elles ont diminué de près de 20%.

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	Nombre d'actions		Quote-part de participation	
	1999	Variation en 1999	1999	Variation en 1999
Canton de Berne	6 630	–	6,63%	–
Canton de Zurich	5 200	–	5,20%	–

Fonds de réserve

Du bénéfice de l'exercice 1998, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 64 millions de francs.

Chiffre 46 du bilan

Bénéfice annuel – Détermination et distribution

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. La Banque nationale doit être en mesure de remplir ses tâches constitutionnelles, sans avoir à atteindre un certain volume de recettes. C'est pourquoi elle ne distribue pas intégralement son excédent de recettes, mais constitue les provisions qui sont nécessaires à la couverture tant des risques habituels d'exploitation que des risques sur le plan macroéconomique. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de l'économie suisse face à des crises internationales. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie nationale et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Chiffre 47 du bilan et du compte de résultat

Aussi la convention passée le 24 avril 1998 entre la Banque nationale et le Département fédéral des finances au sujet de la distribution des bénéfices de l'institut d'émission reprend-elle la règle selon laquelle les provisions doivent augmenter au même rythme que le produit national brut nominal. En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant les cinq années précédentes. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles.

Le surplus au sens de l'article 27, 3^e alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, 1^{er} et 2^e al. ainsi que 3^e al., let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. Pour assurer une meilleure stabilité de la distribution annuelle à la Confédération et aux cantons, la convention susmentionnée a introduit une nouvelle règle qui veut que le montant de la distribution soit fixé à l'avance, pour une période quinquennale, sur la base d'une prévision des recettes. Ainsi, elle prévoit que, de 1999 à 2003, un montant de 1,5 milliard de francs sera versé chaque année à la Confédération et aux cantons. Ces distributions seront faites à partir des excédents de recettes des exercices 1998 à 2002, mais aussi du surplus disponible à fin 1997 (différence entre le montant atteint par les provisions et le niveau visé). Si ces excédents et ce surplus ne suffisent pas à couvrir les distributions convenues, la Banque nationale est prête à laisser ses provisions passer temporairement au-dessous du niveau visé, afin de pouvoir distribuer malgré tout le montant de 1,5 milliard de francs. Les provisions ne devront toutefois pas tomber au-dessous de 60% du niveau visé. Si besoin est, la distribution devra être réduite, voire interrompue, au cours de la période quinquennale.

Accroissement à donner aux provisions ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PNB nominal en % (moyenne de la période) ¹ (1)	Provisions à la fin de l'année en millions de francs		Surplus disponible en millions de francs (4) = (3) - (2)	Distribution en millions de francs (5)
		Montant visé (2)	Montant enregistré avant distribution ² (3)		
1996	3,7 (1990-94)	24 481,9	32 062,3	7 580,4	1 057,8 ³
1997	2,9 (1991-95)	25 191,9	34 892,2	9 700,3	600,0
1998	1,8 (1992-96)	25 645,4	36 700,4	11 055,0	1 500,0
1999	1,9 (1993-97)	26 132,7	39 649,3	13 516,6	1 500,0
2000	2,0 (1994-98)	26 655,4			

1 Les données afférentes au produit national brut nominal sont constamment révisées. Les taux de croissance indiqués dans le tableau s'écartent par conséquent très faiblement de ceux qui sont calculés sur la base des données les plus récentes à disposition.

2 Correspond, après déduction de la distribution à la Confédération et aux cantons, au poste du bilan «Provisions».

3 Distribution maximale de 600 millions de francs, plus 457,8 millions (différence entre le surplus maximal pouvant être distribué, soit 600 millions, et le montant de 142,2 millions effectivement distribué pour l'exercice 1995).

3.5 Commentaire des opérations hors bilan

	1999 en millions de francs	Variation en 1999 en millions de francs
Limites ouvertes (parts encore disponibles)		
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI ¹	120,8	+106,0
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE) ²	3 403,8	+853,9
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC; anc. FASR II) ³	92,8	+11,2 ⁴
Promesse de substitution accordée à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) ⁵	234,1	-110,2
Accord de swap avec la Banque du Japon ⁶	-	-2 422,0

Autres opérations hors bilan

Engagement de versement pour les actions nominatives de la BRI ⁷	130,2	+19,2
Accréditifs ⁸	10,2	+2,4
Autres engagements de paiement ⁹	17,3	
Placements fiduciaires de la Confédération	375,8	+52,0

	Valeur nominale en millions de francs	Valeur brute de remplacement en millions de francs	
		positive	négative
Contrats à terme			
sur métaux précieux	-	-	-
sur devises ¹⁰	8 920,8	14,4	236,9
sur instruments de taux d'intérêt ¹¹	199,4	-	1,0
Total	9 120,2	14,4	237,9

1 Engagement de la Banque nationale d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence d'une limite maximale de 400 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis (voir page 88).

2 Ligne de crédit de 1557 millions de DTS au total (dont 1020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir page 89).

3 Ligne de crédit limitée dans le temps, de 151,7 millions de DTS, en faveur du compte de fiduciaire du FMI (voir pages 60 et 89).

4 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

5 Promesse de substitution portant sur 146,5 millions de dollars, accordée à la BRI pour un crédit d'aide monétaire au Brésil; elle est assortie d'une garantie de la Confédération (voir 91^e rapport de gestion, page 59).

6 L'accord bilatéral conclu avec la Banque du Japon et portant sur l'échange, limité dans le temps, de francs contre 200 milliards de yens au maximum a pris fin en 1999.

7 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement étant calculé en francs-or, son montant dépend fortement de l'évolution du prix de l'or. La variation est due exclusivement à la hausse du prix de l'or.

8 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération (couverts par des avoirs réservés à cet effet).

9 Les engagements résultant de baux à loyer à long terme sont indiqués pour la première fois (fin 1998: 16,1 millions de francs).

10 Résultant d'opérations à terme (essentiellement des swaps).

11 Résultant d'opérations au comptant, passées valeur en 2000, de «futures» et swaps de taux d'intérêt.

4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 3 mars 2000, le 92^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 20 mars 2000, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 4 février 2000, le rapport prévu à l'article 51, 2^e alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes¹:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 1999.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de fr. 1 507 998 949,60 résultant du bilan sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve (art. 27, 1 ^{er} al. LBN)	fr.	1 000 000.--
versement d'un dividende de 6% (art. 27, 2 ^e al. LBN)	fr.	1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale des finances		
en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête de population (art. 27, 3 ^e al., let. a LBN)	fr.	5 498 949,60
en faveur de la Confédération et des cantons (art. 27, 3 ^e al., let. b LBN)	fr.	<u>1 500 000 000.--</u>
	fr.	1 507 998 949,60

1 Pour les résolutions concernant l'élection d'un membre du Conseil de banque et le renouvellement des mandats des membres et des suppléants de la Commission de contrôle, voir pages 70 et 72.

5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1999. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision d'ATAG Ernst & Young SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 4 février 2000

La Commission de contrôle

Hans Michel

Président

Maryann Rohner

Vice-présidente
Expert-comptable dipl.

Kaspar Hofmann

Réviseur responsable
Expert-comptable dipl.